

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL **DU PATRIMOINE NATUREL DES HAUTS-DE-FRANCE**

Séance du 12 avril 2018

Avis n°2018-07

Avis du CSRPN Hauts-de-France sur le projet de renouvellement du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de Pantegnies (Pont-sur-Sambre, Nord)

Après avoir entendu la présentation du projet de renouvellement du plan de gestion et suite aux échanges avec le Conservatoire d'espaces naturels du Nord Pas-de-Calais et la Communauté d'Agglomération Maubeuge – Val de Sambre,

Le CSRPN relève la qualité du document produit et émet donc un avis favorable à la mise en œuvre de ce deuxième plan de gestion pour la période 2017-2021, sous réserve toutefois de la prise en compte des recommandations suivantes.

- Même s'il ne relève pas directement de la compétence des gestionnaires du site, il est demandé d'avoir une attention toute particulière sur le suivi du terril de cendres et des évolutions que celui-ci pourrait entraîner sur certaines opérations de gestion et/ou sur le transfert indirect de polluants à l'échelle des zones gérées.
- Sous réserve des questions de sécurité, il est également demandé à ce que les enjeux relevant des espèces spécifiques inféodées au terril de cendres puissent être mis en évidence. Au vu des résultats de cette analyse, la question du maintien ou pas du terril dans le périmètre de la réserve naturelle régionale lors de l'examen du prochain renouvellement de plan de gestion devra être évaluée et précisée.
- Il est demandé à ce qu'une analyse plus fine de l'évolution de *Glyceria maxima* soit assurée à l'échelle du site et qu'en particulier des retours d'expériences de gestion par des techniques alternatives puissent être étudiés. En ce qui concerne le solidage (comme pour la Renouée du Japon), la technique de lutte la plus efficace reste l'arrachage et l'enfouissement. Si les surfaces sont faibles, un enfouissement au sein du site peut être envisagé (sous réserve bien évidemment que cela ne concerne pas des secteurs à enjeux).

- Il est souhaité qu'une analyse fonctionnelle entre les différents secteurs de la réserve, notamment les liaisons entre les habitats terrestres et aquatiques, puisse être mise en œuvre. En particulier, une analyse plus détaillée des habitats d'espèces animales considérées comme d'enjeux devra être réalisée. Cette analyse devra être confrontée aux autres niveaux d'enjeux (flore, habitats naturels...) en précisant les critères qui ont amené aux arbitrages des modalités de gestion retenus pour les différents secteurs de la RNR.

Fait le 13 mai 2018

à Amiens

Le Président du CSRPN Hauts-de-France,



Franck SPINELLI